



L'apprentissage anticipé de la conduite avec vos proches



Une formule qui vous permet d'acquérir une **expérience de la conduite avant le permis**.

Les avantages de la conduite accompagnée

Ce permis a divers avantages :

- il permet aux jeunes **dès 15 ans** de commencer la formation à la conduite de manière anticipée
- il **réduit** la période probatoire **à deux ans** (habituellement de trois ans),
- il permet d'acquérir de l'expérience dans la conduite en bénéficiant des conseils de proches déjà expérimentés.
- il facilite la **réussite à l'examen final** du permis B (20% de chance supplémentaire)
- le **tarif de l'assurance** jeunes conducteurs est souvent **plus avantageux** que ceux n'ayant pas bénéficié de la conduite accompagnée

L'**apprentissage anticipé de la conduite (AAC)** est ouvert aux personnes âgées de quinze ans minimum.

Cet apprentissage se déroule en deux phases :

- une première phase de formation initiale, dispensée par l'établissement
- une seconde phase de conduite accompagnée.

La phase de **conduite accompagnée** a une durée minimale d'un an.

L'accompagnateur, assis à l'avant du véhicule, à côté de l'élève, doit être **titulaire de la catégorie B du permis de conduire** depuis au moins cinq ans sans interruption (annulation, invalidité, suspension...).

Le premier rendez-vous est réalisé six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. Le deuxième rendez-vous doit avoir lieu lorsqu'au moins trois mille kilomètres de **conduite accompagnée** ont été parcourus.



Notre formule de la **conduite accompagnée** comprend :

- **Frais de dossier**
- **1h évaluation de départ**
- **Code en salle (1 an)**
- **Accès Packweb (e-learning) (6 mois)**
- **Kit pédagogique**
- **20 Leçons de conduite**
- **2h Rendez-vous préalable avec la présence des accompagnateurs**
- **2 RDV pédagogiques d'un heure en voiture avec la présence des accompagnateurs**
- **1 présentation examen Conduite**

Liste de documents à fournir lors de l'inscription pour un permis

- Copie recto-verso de votre pièce d'identité (en cour de validité)
- Copie d'un justificatif de domicile (- 3 mois)
- Attestation d'hébergement + Pièce d'identité de l'hébergeant
- Photocopie Recensement ou JAPD (entre 18 ans et 25 ans)
- Photocopie de l'ASSR2
- 4 photos d'identité couleur aux nouvelles normes
- 2 enveloppes format A4 affranchie 100g

Déjà été inscrit dans une autre auto-école

- Récupérer l'ancien dossier auto-école « CERFA02 »